



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 83688

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de revalorisation progressive des pensions des mineurs retraités. En effet, depuis l'avancée du 27 septembre 2001 issue des négociations ayant abouti à un rattrapage des pensions des retraites minières par rapport au régime général, le montant des pensions minières n'a pas évolué. Cette avancée substantielle pour les mineurs retraités exprimait nettement la reconnaissance des pouvoirs publics à leur égard. Cette mesure n'a pas été approfondie par l'actuel Gouvernement. Or, elle le mérite pourtant au regard de la situation des retraités les plus âgés, qui ont exercé une activité pénible et risqué leur vie au fond des mines. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de faire évoluer favorablement les pensions minières.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83688

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 670